

DELIBERATION

*Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse*

nombre de membres : 12

quorum : 7

titulaires présents : 7

pouvoir : 0

ayant pris part à la

délibération : 6

date de la convocation :

18 mars 2024

SEANCE DU 26 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la CC Val de Meuse Voie Sacrée, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

2024/03 N°2

Objet de la Délibération :
Compte administratif 2023
budget principal

Présents : Mme H.OLIVIER, MM. D.MOUSSA, B.LE FRANCOIS, J-P.COLIN, P.PICHAVANT, P.DEHAND, B.GOEURIOT,

Excusés : S.OBARA, J.PAROT, B.GILSON, D.MINUTO, J-L.DURET

Suppléants présents :

Pouvoir : S.OBARA à D.MOUSSA

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la désignation de M. Bernard GOEURIOT en tant que Président de la séance pour le compte administratif du budget principal 2023,

Vu la présentation de comptes administratif de l'exercice 2023 du budget principal.

Entendu l'exposé du Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, suite à la sortie de Monsieur Dominique MOUSSA :

ADOPTE, à l'unanimité, le compte administratif 2023 du budget principal dont les résultats globaux de clôture sont les suivants :

- résultat d'investissement de l'exercice	0 €
- résultat de fonctionnement de l'exercice	0 €
- résultat cumulé de l'exercice	0 €
- résultat d'investissement reporté	0 €
- résultat de fonctionnement reporté	0 €
- résultat global cumulé de clôture	0 €

CHARGE son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME,
Le Président,
Dominique MOUSSA

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com